

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2395/HUISS.

Objet:

De Rammelaere c/Houben.

ASTRIDA



1876

Transmis à Monsieur le Greffier
auprès du Tribunal de Ière Instance à Usumbura,
une opposition à jugement, dûment signifiée à
Monsieur Houben.

Astrida, le 21 septembre 1951.-
L'Huissier, CH. LEES,

S